

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE

RÉGIE ASSAINISSEMENT
NORD CARAÏBES
RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2017
MEMBRES EN EXERCICE : 12
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-40

OBJET : Opération « Renouvellement et renforcement du réseau d'Assainissement secteur Richeval/Bonne-Terre, territoire de la ville de Morne-à-l'Eau

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille dix-sept, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M ^{me} OBERTAN Pamela		X	
M. REINETTE Pierre		Excusé	
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M ^{me} TRABON-SINAPAH Line	X		

COURRIER ARRIVÉ LE

30 OCT. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,
LE


Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Rénalt SIOUMANDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG, en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;



Vu la délibération n°CS 2017-04/037 du SIAEAG portant approbation de la modification des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-36 en date du 21 septembre 2017 portant régularisation des statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes,

Vu les statuts de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/068 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant approbation du transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) suite à son intégration au SIAEAG ;

Vu la délibération n°CS 2017-08/069 du SIAEAG, en date du 24 août 2017, portant affectation des biens transférés par la CANGT au SIAEAG au profit de RéNoC-Assainissement ;

Vu la délibération n°CA-ASS-2017-35 en date du 21 septembre 2017 portant approbation de l'affectation des biens nécessaires au service d'assainissement de RéNoC-Assainissement ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la programmation pluriannuelle des travaux menés par « Routes de Guadeloupe », il est prévu le renouvellement d'une portion de la route nationale 6, sur le territoire de la ville de Morne-à-l'Eau ;

CONSIDERANT que RéNoC-Assainissement ayant en gestion des réseaux de collecte et de transport des eaux usées, a été interpellée par les services de la Région Guadeloupe, Maître d'ouvrage de ces travaux de réhabilitation de chaussées ;

CONSIDERANT que RéNoC-Assainissement et la Région Guadeloupe conviennent qu'il faut procéder au renouvellement et au renforcement du réseau d'assainissement, avant la réalisation du tapis d'enrobé et des aménagements envisagés par les Routes de Guadeloupe et la Région ;

CONSIDERANT que l'opération qui consiste en la fourniture et la pose d'une conduite destinée à l'évacuation des eaux usées, de regards de visite, la réalisation des branchements individuels et la mise en place des regards siphoniques nécessaires à l'exploitation du réseau, sur 570 mètres linéaires ;

CONSIDERANT que l'évacuation des eaux usées du secteur de Richeval est assurée par une canalisation existante en Amiante Ciment de diamètre DN 200 sur 530 ml, entre le carrefour du canal des Rotours et le carrefour de Bonne-Terre pour collecter les eaux usées de la zone commerciale de la RN6, du lycée et de l'EHPAD « Akamanman » ;

CONSIDERANT que cette canalisation est majoritairement située sur les propriétés privées ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au renouvellement de cette canalisation afin d'améliorer sensiblement et immédiatement la collecte et le transport des eaux usées de ce secteur

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

DECIDE

ARTICLE 1: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à mettre en œuvre l'opération de « Renouvellement et renforcement du réseau d'assainissement - Secteur Richeval/Bonne-Terre, territoire de la ville de Morne-à-l'Eau » ;

ARTICLE 2: DE VALIDER le plan de financement prévisionnel proposé comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Fonds Publics : (FEDER, Région, Département, Office de l'Eau, AFB...)	191 520,00 € HT	80%
Régie Assainissement Nord Caraïbes	47 880,00€ HT	20%
TOTAL	239 400,00€ HT	

ARTICLE 3: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à solliciter les subventions afférentes à cette opération,

ARTICLE 4: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à contractualiser un partenariat avec la Région Guadeloupe afin de mener à bien cette opération,

ARTICLE 5: D'AUTORISER le Directeur de RéNoC-Assainissement à assurer la conduite complète de l'opération et la réception des travaux ;

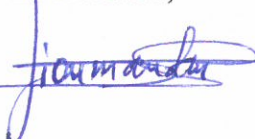
ARTICLE 6: D'IMPUTER les dépenses sur le budget « Assainissement » de RéNoC-Assainissement ;

ARTICLE 7: Le Président et le Directeur de RéNoC-Assainissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président,



Rénalt SIOUMANDAN



RéNoC-Assainissement
Rue du Docteur CHOVINO
Espérance
97111 MORNE-A-L'EAU
Tél.: 05 90 24 83 66
Siret : 824 342 265 00017

